

Discours de M. Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères de la Tunisie

Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, honorables parlementaires, Madame la Secrétaire d'État de la Suisse, Mesdames et Messieurs les représentants permanents et chefs de mission consulaire à Strasbourg, Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer mes remerciements à Mme la Présidente, Liliane Maury Pasquier, pour son aimable invitation et de vous dire tout l'honneur qui m'échoit **aujourd'hui** de m'adresser à votre auguste Assemblée.

Je me réjouis particulièrement de cette rencontre, d'autant qu'elle me rappelle les échanges fructueux que j'ai eus depuis 2011 avec mon ami M. le Secrétaire Général Jagland, ayant conduit à l'ouverture, en 2013, du Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie, en témoignage de notre volonté de renforcer la coopération avec votre Organisation, dans le droit fil des réformes démocratiques engagées depuis 2011. Elle traduit aussi l'intérêt porté par le Conseil dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage à partager les expériences de ses membres avec la Tunisie et à consolider les efforts que déploie mon pays dans les domaines de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et l'État de droit.

Je me félicite également de constater que, depuis le rétablissement de ce Bureau, la coopération s'est nettement intensifiée autour des priorités identifiées conjointement dans ces domaines. Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage au Conseil de l'Europe pour le soutien précieux apporté à la Tunisie en cette période de transition

démocratique et pour son engagement à nous accompagner davantage dans la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et dans le processus de réforme du cadre institutionnel et juridique tunisien.

En effet, le Conseil de l'Europe apporte **aujourd'hui** à la Tunisie, notamment à travers les programmes Sud I et Sud II – et prochainement Sud III –, un appui hautement apprécié dans de nombreux domaines, dont la mise en place de nouvelles instances de gouvernance, la réforme de la justice, la lutte contre la corruption, la consolidation de la liberté de la presse, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Les structures spécialisées du Conseil ont elles aussi apporté un soutien précieux à la Tunisie, à l'instar de la Commission de Venise – dont la Tunisie est membre à part entière –, qui a aidé grâce au concours de ses experts à l'élaboration de la Constitution de 2014, ou encore la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, auprès de laquelle la Tunisie a obtenu en 2014 le statut d'observateur.

Honorables parlementaires, Mesdames et Messieurs, la Tunisie œuvre inlassablement, depuis 2011, à parachever la construction d'une deuxième République civile et démocratique, en dépit des difficultés économiques et d'un contexte régional difficile. Persévérant dans cette voie, elle a organisé, au mois de mai dernier, les premières élections municipales libres de son histoire. Ce scrutin consacre un principe primordial inscrit dans sa Constitution, celui de la démocratie participative permettant d'asseoir la gouvernance sur le plan local, en tant que levier de croissance à même d'améliorer les conditions de vie des Tunisiens et de réduire les inégalités de développement entre les régions.

Dans ce même élan réformiste et dans le prolongement de la politique avant-gardiste de la Tunisie en matière de promotion de la condition féminine, le Président de la République, Son Excellence M.

Beji Caid Essebsi, a lancé une importante initiative visant à consacrer davantage le principe constitutionnel de l'égalité totale entre citoyennes et citoyens. De la sorte, la Tunisie offre, de nouveau, l'une des expériences les plus avancées dans toute la région en matière de reconnaissance des droits et du rôle des femmes. Un débat des plus passionnants – voire parfois passionnés – anime la société tunisienne ces derniers mois, s'articulant autour des avancées futures à entreprendre en ce sens, sur fond de consécration des droits inscrit dans la nouvelle Constitution.

Ainsi la Tunisie, qui a adopté la première constitution, dans le monde arabe, au XIXe siècle, consacrant la protection de tous les citoyens, quelles que soient leur religion ou leur race, qui a aboli l'esclavage – avant même l'Europe –, qui a consacré l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau du statut familial dès le début de l'indépendance, demeurera une terre de réformes, d'innovation, attachée aux valeurs des droits de l'homme que nous partageons tous au sein de cette vénérable Assemblée. C'est d'ailleurs dans le même esprit pionnier au sein du monde arabe que nous avons engagé l'harmonisation de notre cadre juridique et institutionnel avec celui du Conseil de l'Europe. Cela nous a permis d'avancer au plus vite dans la mise en conformité de la loi avec la nouvelle Constitution de 2014. Honorables parlementaires, Mesdames et Messieurs, parallèlement à ces efforts sur la voie de la transition politique, la Tunisie s'emploie à réussir sa transition économique. Elle a lancé un vaste programme de réformes tendant à relancer la croissance et les investissements et à promouvoir la création de l'emploi, notamment pour une jeunesse hautement qualifiée et diplômée. Relever le défi de la relance économique est **aujourd'hui** un enjeu majeur pour la réussite de la transition démocratique.

Les jeunes Tunisiens, qui se sont soulevés en 2011, réclamant davantage de dignité et de liberté, jouissent effectivement **aujourd'hui** d'un espace démocratique sans précédent

dans l'histoire du pays. Ils participent de plein droit aux affaires publiques et exercent la plénitude de leurs droits en matière de liberté d'expression et de liberté d'association.

Nous devons toutefois les convaincre que la démocratie répond à leurs aspirations à une meilleure vie en garantissant leur dignité et en créant les conditions nécessaires pour trouver des emplois stables et un développement équilibré, leur évitant ainsi les risques de radicalisation ou la tentation de l'immigration non contrôlée. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'a été élaboré le plan de développement économique 2016-2020. Ce plan propose un nouveau modèle de développement économique et social, fondé sur une approche multidimensionnelle favorisant l'efficacité, l'équité et la durabilité, et destiné à accroître l'attractivité de l'économie et à réduire le taux de pauvreté à travers une distribution plus équitable des richesses.

Il s'est fixé, en substance, cinq axes prioritaires : une bonne gouvernance s'appuyant sur la réforme de l'administration et la lutte contre la corruption ; une transition d'une économie à faible coût à un hub économique ; un développement humain et une inclusion sociale ; une concrétisation des ambitions des régions ; une économie verte. Pour sa mise en place, la Tunisie a besoin du soutien substantiel de ses partenaires – en premier, en Europe – qui soit à la hauteur des enjeux du modèle tunisien. Sa réussite bénéficiera bien évidemment au peuple tunisien, et aura également un impact sur toute la région ; son échec – Dieu nous en garde – aurait lui aussi un impact sur la stabilité de la région, y compris dans tout le Bassin méditerranéen. De la même façon que nous avons trouvé auprès du Conseil de l'Europe un appui qui a été à la hauteur des exigences de la transition démocratique en Tunisie, nous espérons trouver auprès de nos partenaires européens le soutien nécessaire et adapté aux impératifs de la relance économique, devenue [aujourd'hui](#) une nécessité pressante et une condition de la stabilité sociale et politique de la Tunisie. Honorables parlementaires.

Mesdames et Messieurs, la Tunisie, du fait d'une histoire partagée et d'une proximité géographique et culturelle, a toujours considéré l'Europe comme un port d'ancrage et c'est au modèle de société démocratique et moderne que représente l'Europe que nous aspirons et auquel notre processus transitionnel naturellement nous voue – un modèle de société libre, juste et prospère. Pour ce faire, notre partenariat stratégique avec l'Europe embrasse la quasi-totalité des domaines de coopération, allant du politique au social, de l'économique au culturel, du financier à l'humain. Le thème de la mobilité, dans son acception large, qui englobe les quatre libertés – pour les biens, les capitaux, les services et les personnes –, était et demeure au cœur de notre action commune.

Dans notre perception, nous apprécions la mobilité et la migration comme des vecteurs de développement économique, social et culturel et des facteurs de rapprochement des peuples et non comme une menace contre laquelle se dresserait des murailles de rejet et de repli, tel que nous le voyons, de plus en plus, autour de notre Mare Nostrum. En effet, la gestion de ce phénomène, aussi ancien que l'existence humaine, ne peut en aucun cas se réduire à la seule dimension sécuritaire. Elle devra obéir à une approche globale et à une logique de partenariat qui s'étendent à toutes les parties prenantes et s'attaquent aux causes profondes, donnant toute la priorité au développement des régions à fort potentiel migratoire, à la formation des jeunes et à la facilitation de la migration circulaire et organisée dans une vision gagnant-gagnant. Honorables parlementaires,

Mesdames et Messieurs, avant de conclure, je voudrais renouveler à Mme la Présidente de l'Assemblée, ainsi qu'à vous, tous mes remerciements pour cette occasion exceptionnelle qui m'est offerte de m'adresser à un aussi important auditoire, dépositaire de la confiance et de la conscience des peuples européens. Je suis convaincu que, par votre position, vous saurez apprécier à sa juste valeur

l'exception tunisienne, mais être aussi les interprètes de ses aspirations et attentes.